



## Une victoire pour les pêcheurs – et le Parlement!

### Attaque contre la protection des eaux repoussée

Le mercredi 3 décembre 2015 a été un grand jour pour les pêcheurs: par 33 voix contre 11, le Conseil des Etats a écarté la motion Müller ainsi que les initiatives cantonales qui visaient à affaiblir la Loi sur la protection des eaux. La Fédération Suisse de Pêche FSP, qui s'est énergiquement engagée contre ces attaques, se réjouit de cette issue!

**M**ais pourquoi le rejet de la motion Müller était-il aussi important? En 2010, la Fédération Suisse de Pêche FSP a retiré son initiative populaire «Eaux vivantes». En cas de scrutin populaire, elle aurait eu de grandes chances de succès. C'est pourquoi le Conseil national et le Conseil des Etats sont venus à la rencontre des pêcheurs avec un contre projet sous la forme d'une révision de la Loi sur la protection des eaux. Il s'agissait d'un excellent contre projet pour lequel la FSP s'était engagée, suite à une négociation serrée avec les membres du Parlement. En tant que force constructive, la FSP accepta finalement ce compromis et retira son initiative dans l'intérêt de la cause et en raison de la bonne intelligence politique. La déception fut donc d'autant plus grande lorsque les milieux de l'agriculture essayèrent, presque immédiatement après 2010, d'affaiblir et de contourner cette législation sur la protection des eaux. C'est ainsi que le Parlement a été saisi de motions ainsi que d'initiatives cantonales navrantes, lancées par les fédérations paysannes cantonales.

#### Le jour de vérité

Destinée à affaiblir la législation sur la protection des eaux, la motion de Léo Müller (PDC, LU) était dangereuse puisqu'elle avait étonnamment réuni



une majorité au Conseil national. Le débat au Conseil des Etats allait devenir décisif. Pourquoi? En cas d'acceptation, le Conseil fédéral aurait dû élaborer une révision, en cas de refus le thème était écarté. Et c'est heureusement ce qu'il s'est passé. Mais pour la FSP c'était loin d'être acquis puisque la commission du Conseil des Etats avait accepté l'entrée en matière à une voix près. Les débats en plénière et les discussions préliminaires à ce 3 décembre en devenaient d'autant plus importants. Lors des débats, se sont prononcés en faveur de la motion Müller: Ivo Bischofberger (PDC, AI) et Werner Hösli (UDC, GL). Se sont clairement exprimés contre la motion: Robert Cramer (Verts, GE), Werner Luginbühl (PBD, BE), Pascale Bruderer Wyss (PS, AG), Filippo Lombardi (PDC, TI), Stefan Engler (PDC, GR), la Conseillère fédérale Doris Leuthard et naturellement le président central de la FSP Roberto Zanetti (PS, SO).

#### Important au niveau de la politique nationale

Le résultat fut clair: avec 33 voix contre 11, la motion Müller fut rejetée. Les initiatives cantonales furent également repoussées à l'unanimité. La FSP remercie le Conseil des Etats de ne pas avoir cédé face au lobby agricole. Les sénateurs ont fait preuve d'autorité politique en se tenant au compromis âprement acquis sur la protection des eaux. Les gagnants de cette décision claire sont non seulement l'espace réservé aux cours d'eau mais également la politique. Ainsi, le Parlement a tenu sa promesse qui, en contrepartie, avait permis aux pêcheurs de retirer leur initiative populaire «Eaux vivantes». Si ce compromis politique avait été dénoncé, il aurait eu comme conséquence que plus aucun initié de ce pays n'aurait retiré son initiative sur la base d'un contre-projet.

Kurt Bischof

# Le Doubs doit-il mourir?

Selon la FSP le sauvetage est trop lent

Depuis des années la Fédération Suisse de Pêche, conjointement à Pro Natura et au WWF, s'engage pour le sauvetage de ce magnifique cours d'eau situé à la frontière des territoires suisse et français. C'est aussi dans ce sens que le «Roi du Doubs» fut élu Poisson de l'année 2013. Mais l'assainissement tarde.



Les pesticides et les engrais issus de l'agriculture intensive, les trop nombreux effluents mal traités déversés par des stations d'épuration obsolètes, les seuils infranchissables pour les poissons ainsi que les effets néfastes de l'utilisation intensive de la force hydraulique et spécialement de la gestion par éclusées, mènent la rivière au bord de la mort écologique. Les animaux sont particulièrement menacés, comme le très rare «Roi du Doubs» qui, au niveau européen, ne se rencontre plus que dans trois endroits en France.

## Un sauvetage qui traîne les pieds

Les associations environnementales Pro Natura, WWF et la Fédération Suisse de Pêche ont porté plainte auprès de la «Convention de Berne». Par conséquent, les Etats riverains, à savoir la Suisse et la France, furent sommés en 2013 de mettre en œuvre toute une série de tâches nécessaires pour maintenir en vie la rivière frontalière et ses habitants. Certes, aujourd'hui les améliorations indispensables au «Roi du Doubs» sont mieux connues. Mais les mesures demandées par la Convention de Berne doivent être mises en œuvre rapidement, et particulièrement l'assainissement de la gestion par éclusées.

Ainsi, le Plan d'action national en faveur du Doubs constitue la prochaine étape intermédiaire pour les Offices fédéraux de l'Environnement OFEV et de l'énergie OFEN ainsi que les cantons du Jura et de Neuchâtel.

## Retard des autorités

Après une large consultation, ce plan d'action a été présenté à la fin novembre 2015, avec une année de retard. Même si cela représente une avancée importante, ce retard est regrettable car cette publication n'a eu lieu que quelques jours avant la séance de la Convention de Berne (du 1er au 4 décembre 2015 à Strasbourg). Ainsi, le Plan d'action national n'a pas pu être évalué correctement avant la discussion prévue sur le thème à Strasbourg. Il contient un catalogue de mesures qui tracent les grandes lignes de la réalisation. Il est cependant prévisible que les délais de mise en œuvre fixés par la Convention de Berne seront dans tous les cas dépassés. De plus, les planifications du canton du Jura en faveur d'une utilisation supplémentaire de la force hydraulique dans l'aire de protection du Doubs suscitent l'incompréhension puisqu'elles sont contraires au rétablissement rapide de la migration piscicole. *Bi*

## Agenda FSP

Du 18 au 21.02.2016

Exposition «Pêche-Chasse-Tir»  
Bern EXPO

11. 06. 2016

Assemblée des délégués FSP  
Genève

## Mentions légales

Fédération Suisse de Pêche FSP  
Rédaction/production: Kurt Bischof  
Case postale 141, 6281 Hochdorf  
kurt.bischof@bischofmeier.ch  
Téléphone 041 914 70 10  
Fax 041 914 70 11



[www.sfv-fsp.ch](http://www.sfv-fsp.ch)

## Pêche-Chasse-Tir

L'exposition «Pêche-Chasse-Tir» aura lieu du 18 au 21 février 2016 sur le site de la Bernexpo. La FSP sera à nouveau présente avec une exposition spéciale dont le slogan est: «Les pêcheurs aménagent le milieu». Elle servira de

plateforme à l'échange d'expériences entre experts et aux contacts avec les milieux politiques. La visite à l'expo «Pêche-Chasse-Tir» est un «must» et un honneur pour chaque pêcheur suisse. *Bi*